

Séance ordinaire du 21 avril 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un avril deux mille vingt à huit heures trente-trois, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-04-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 avril 2020.

CE-2020-04-27

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2020.

CE-2020-04-28

Nomination d'une superviseure centrale 911 à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2020-046](#)

Il est résolu de nommer madame Anik Veilleux au poste cadre de superviseure centrale 911 à la Direction du service de police, classe 3, échelon 3, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2020-04-29

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser les classes d'usages C314 et C315 dans la zone M1734, Avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de

règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-036. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les classes d'usages C314 voirie et déneigement et C315 construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres dans la zone M1734 et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages.

CE-2020-04-30

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-037. Ce Projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération des vêtements et articles usagés.

CE-2020-04-31

Demande à portée collective relative à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* concernant l'agriculture en émergence

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la Commission du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande à portée collective pour le volet 2 du 3^e alinéa de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* concernant l'agriculture en émergence pour la Ville visant principalement à :

- approuver la carte des secteurs agricoles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-059, divisant le territoire selon trois types, soit les secteurs dynamiques, agroforestiers et forestiers;
 - autoriser l'implantation de résidences associées ou complémentaires à un projet agricole dans les aires d'affectations agroforestières et forestières identifiées sur la carte annexée à cette fiche de prise de décision, et ce, sur des lots de 15 hectares, dans le premier cas, et de 20 hectares dans le second cas et, à certaines conditions.
-

CE-2020-04-32

Renonciation au bénéfice d'une servitude réelle et temporaire de passage à des fins de cercle de virage (rue de la Toise, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision BP-2020-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer au bénéfice de la servitude réelle et temporaire de passage à des fins de cercle de virage créée par l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 23 246 300, qui grève une partie du lot 5 889 513 du cadastre du Québec, maintenant devenue une partie des lots

6 299 457 et 6 299 458 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le promoteur et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-04-33

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de structures récréatives de jeux pour différents parcs

[Document d'aide à la décision APP-2020-049](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de structures récréatives de jeux pour différents parcs (appel d'offres 2020-55-03), à Les équipements récréatifs jambette inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 293 411,46 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-04-34

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage

[Document d'aide à la décision APP-2020-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage (appel d'offres 2020-50-16), à Philippe Gosselin et associés ltée, pour une durée de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 7 358 579 \$, incluant les taxes provinciales et fédérales sur le carburant, mais avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé en fonction de la variation hebdomadaire des prix indiqués sur le site Internet de *Pétro-Canada* chaque jeudi, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-04-35

Modification du contrat de services professionnels d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux

[Document d'aide à la décision APP-2020-053](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux (appel d'offres 2014-55-96), attribué par la résolution CV-2015-00-18, au montant de 146 760,00 \$ avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-053, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-04-36

Attribution du contrat pour les travaux d'optimisation du site de traitement des eaux usées (rue Perreault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2020-054](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux d'optimisation du site de traitement des eaux usées (rue Perreault, secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2020-50-02), à Deric construction inc., au prix mentionné à sa soumission, pour

une dépense estimée à 686 547 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-04-37

Consentement à la modification d'une servitude existante sur le lot 5 428 560 du cadastre du Québec (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de consentir à la modification de la servitude d'affectation des lieux et de découvert, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, le 11 août 2004, sous le numéro 11 601 423, aux conditions et avec la renonciation partielle prévus au document de consentement annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-019, d'autoriser monsieur Vincent Vu, directeur de l'Approvisionnement à signer l'avant-contrat, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 428 560 du cadastre du Québec et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-04-38

Bail à intervenir pour la location d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-020](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec la Ferme J.C. Lachance et fils inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec à des fins d'exploitation agricole, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-04-39

Engagement envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales (rue de Courchevel, secteur Saint-Romuald, phase II)

[Document d'aide à la décision BP-2020-004](#)

Il est résolu de s'engager à assurer le respect des critères de contrôle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales avant de délivrer un permis de construction pour chacun des lots 6 285 693, 6 285 693 et 6 285 697 du cadastre du Québec (rue de Courchevel, secteur Saint-Romuald, phase II).

CE-2020-04-40

Décret d'acte désigné comme prioritaire et adoption du Règlement décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision GEN-2020-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de décréter que l'acte suivant est désigné comme prioritaire, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020* :
 - ✓ le Règlement décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-041;
- de décréter que la consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public à cet effet au regard de cet acte désigné comme prioritaire ci-devant doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public;
- d'adopter le Règlement décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 52 815 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 30 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CE-2020-04-41

Financement des dépenses relatives à la réalisation des projets *Processus décisionnel et documents d'aide à la décision* et *Gestion de la réglementation municipale*

[Document d'aide à la décision DAJSC-2020-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets *Processus décisionnel et documents d'aide à la décision* (SAI-09012) et *Gestion de la réglementation municipale* (SAI-09013), d'affecter un montant de 250 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versement égaux et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-04-42

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 50.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
